



## Commune d'Agneaux

### PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **23 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Michèle DEBONO (procuration à Annick LAMAZURE), Christian DELANOË (procuration à Elisabeth LEGRAND), Olivier DUVAL (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Colette LECOT (procuration à Michel MADORÉ), Gaëlle LOIT (procuration à Dany DAVID), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Catherine CAUDIN).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY** a été désignée comme secrétaire de séance.

*Date de convocation* : 17/06/2016

- : - : - : - : - : - : -

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016**

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **- RÉVISION DES TARIFS**

Monsieur BARRÉ propose d'appliquer une augmentation de 1% aux tarifs municipaux à l'exception des loyers auxquels il propose d'appliquer l'indice de référence des loyers.

Madame CAUDIN souhaiterait connaître la fréquentation de la salle des fêtes et avoir un bilan financier par service communal. Madame CAUDIN fait observer le prix élevé du columbarium, notamment par rapport au tarif des concessions.

Monsieur BARRÉ rappelle que la différence de prix se justifie par l'absence d'investissement de la commune pour les concessions contrairement au columbarium, dont la construction a été financée par la commune.

Madame CAUDIN suggère d'en limiter la hausse des tarifs.

Monsieur BARRÉ explique que la salle des fêtes est souvent mise à disposition des associations gracieusement ce qui limite la recette globale.

Monsieur SÉVÊQUE précise que ces mises à disposition gratuites témoignent de la volonté de la commune de participer à la vie associative locale et d'exprimer son soutien aux actions menées par les associations caritatives.

Le montant de la recette de la salle des fêtes correspondant aux locations de l'année sera communiqué aux élus.

Monsieur SÉVÊQUE ajoute : « *devant les difficultés de recouvrement rencontrées avec quelques mauvais payeurs, le paiement de la location sera demandé à la remise des clés ; de plus, le montant de la caution sera porté de 200€ à 500€* ».

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'appliquer une augmentation de 1% aux tarifs communaux et d'appliquer l'augmentation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE aux loyers des logements communaux.

**- RÉHABILITATION DE LA PLACE EDMOND PIEDAGNEL :  
RECRUTEMENT D'UNE ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.  
SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE**

Monsieur LEMÉTAYER rappelle le contexte du projet de réhabilitation du centre ville d'Agneaux et la procédure en cours en vue du recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de l'aménagement futur.

Monsieur LEMÉTAYER explique que les membres du comité de sélection chargés d'accompagner le maire dans le cadre de la procédure doivent se sentir pleinement impliqués et disponibles pour cette mission.

Monsieur DEPINCÉ souhaiterait que le groupe d'opposition soit représenté par 2 membres.

Monsieur SÉVÊQUE ne voit aucun inconvénient à ce que Monsieur DEPINCÉ et Madame LECLERC-BUICHON soient membres de la commission.

Monsieur DEPINCÉ remarque que la lettre programme du CAUE évoque la présence d'une maison de retraite au lieu de mentionner le foyer logement.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *pouvez vous me préciser si, comme je l'ai compris, le projet demandé au futur maître d'œuvre concerne tout le centre ville y compris le secteur de Vital Form et si dans un premier temps les travaux concerneront la place Edmond Piedagnel ?* »

Monsieur LEMÉTAYER confirme que ce sont bien les contours de la mission.

Monsieur DEPINCÉ demande si une réflexion parallèle sur le plan de circulation global de la commune qui intégrerait le cœur de bourg sera menée.

Monsieur SÉVÊQUE confirme que la réflexion sur la circulation fera partie du projet d'aménagement du centre ville.

Le débat étant clos, l'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de désigner les membres du comité de sélection suivants chargés d'accompagner le Maire jusqu'à la signature de l'accord cadre : Jean-Yves LEMÉTAYER, Thierry BILLORÉ, Michel MADORÉ, Pauline BERNABÉ-DOLLEY, Michel DUPONT, Daniel DEPINCÉ, Noëlle LECLERC-BUICHON et d'autoriser le Maire à signer l'accord cadre et les marchés subséquents avec l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.

## **- MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AGNEAUX**

Monsieur LEMÉTAYER rappelle que la modification du PLU est une procédure plus souple que la révision ; elle va permettre de régler quelques problèmes avant le transfert attendu de la compétence PLU à Saint-Lô Agglo. Il donne lecture des 4 projets qui nécessitent la modification du PLU pour pouvoir aboutir.

Monsieur LEBRUMAN demande : *« où se situeront la ou les voies d'accès à la zone à urbaniser en bordure du château ? Qui prendra en charge les travaux nécessaires dans l'allée Sainte-Marie ? Une augmentation du trafic auprès de l'école est-elle à craindre et que devient le projet de voie inter-quartier prévu pour rejoindre la route de Périers et la route de Coutances ? »*

Monsieur LEMÉTAYER confirme que la voie inter-quartier inscrite dans le PLU devra être prise en compte, y compris pour répondre à l'augmentation du trafic. La voie qui desservira le futur cimetière et le lotissement devra être aménagée par la commune.

Monsieur LEBRUMAN s'étonne que dans le secteur du Bosq, la parcelle cadastrée AP 153 ne soit pas intégrée à la modification de zone envisagée.

Monsieur SÉVÊQUE explique que cette parcelle n'était pas classée en zone Nc pour accueillir le crématorium, il n'est donc pas nécessaire d'en modifier le classement actuel en zone N.

Monsieur LEBRUMAN s'inquiète de la remise en cause du projet de création d'un terrain de foot supplémentaire pour laisser place à un cimetière qui par ailleurs générera du trafic dans l'avenue Sainte-Marie.

Monsieur SÉVÊQUE précise qu'il n'y aura pas de terrain supplémentaire à Agneaux. Il y a déjà beaucoup de terrains sur le territoire de l'agglomération. En revanche le terrain de la Falaise est mis à disposition des équipes agnelaises.

Monsieur SÉVÊQUE ajoute qu'il faudra être vigilant pour garantir la sécurité routière liée à ces aménagements.

Monsieur DEPINCÉ approuve le projet de voie inter-quartier. Il s'inquiète toutefois des risques sur cette voie qui traversera des lotissements car elle pourra être empruntée par des gens pressés qui chercheront à éviter la route de Coutances.

Monsieur SÉVÊQUE souligne que la circulation sur la voie inter-quartier n'aura pas vocation à être une voie roulante et sera réglementée.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de modifier le Plan Local d'Urbanisme de la commune pour répondre à 4 projets d'urbanisme.

**- REGLEMENT INTERIEUR ACCUEILS PÉRISCOLAIRES  
D'AGNEAUX**

Madame LAMAZURE explique que le règlement proposé s'applique dans l'ensemble des structures communales d'accueil périscolaire soit, la garderie, le restaurant scolaire et les Temps d'Activités Périscolaires.

Madame LAMAZURE détaille les modifications apportées aux documents pré existants. et repris dans le document unique.

Monsieur HÉRY se félicite du travail réalisé par la commission des affaires scolaires. Il note en particulier la partie du texte concernant la prise de médicament par les enfants qui a posé quelques soucis de rédaction.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'adopter le règlement intérieur des accueils périscolaires de la commune d'Agneaux et d'autoriser le Maire à le signer.

**- RECRUTEMENT DE VACATAIRES : DÉLIBÉRATION AUTORISANT  
LE RECRUTEMENT D'AGENTS VACATAIRES DANS LE CADRE  
DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE L'ÉTUDE  
SURVEILLÉE**

Madame LAMAZURE précise que 3 vacataires vont intervenir dans le cadre des TAP pour l'année 2016/2017.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à recruter des agents vacataires, selon les besoins, pour animer des séances d'activités dans le cadre des Temps d'Accueil Périscolaire, de manière discontinue dans le temps pour l'année scolaire 2016/2017 et de fixer le montant de la vacation à 20 € par jour ; d'autoriser le maire à recruter des agents vacataires, pour assurer la surveillance de l'étude du soir pour l'année scolaire 2016/2017 et de fixer le montant de la vacation à 20 € par jour.

**- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL POUR LA VENTE DE  
LA CARTE KIOSK AGGLO**

Monsieur BARRÉ précise que le coût horaire évoluera avec la progression du point d'indice. Or, celui-ci n'augmente quasiment pas alors que la masse salariale augmente avec l'ancienneté.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, de valider le projet de convention de mise à disposition du personnel communal pour la vente de la carte Kiosk Agglo et d'autoriser le Maire à la signer.

## **- MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024**

Monsieur SÉVÊQUE explique qu'il s'agit d'une motion type présentée au congrès de l'association des maires. A cette occasion, il a été proposé aux communes qui soutiendront la candidature de la ville de Paris d'obtenir toutes les informations sur l'évolution du dossier.

L'assemblée municipale décide, à l'unanimité, d'apporter son soutien à la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques d'été 2024 et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

## **COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur SÉVÊQUE annonce le concert annuel de la CODA le mardi 28 juin à 20h30 en l'église d'Agneaux ; l'inauguration de l'exposition « Raymond Delisle » lundi 27 juin et l'ensemble vocal de Canisy qui se produira le dimanche 26 juin dans la chapelle de l'Institut.

Madame LAMAZURE informe l'assemblée que Monsieur Serge THOUROUDE, Directeur de l'école d'Agneaux, sera remplacé par Monsieur Jean-Marc HAMELIN à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Madame DAVID répond à la demande d'information sur le projet d'établissement de l'école de musique de Saint-Lô, exprimée lors de la séance précédente du conseil municipal. Elle explique que ce projet d'établissement vit ses derniers mois et qu'il sera ré écrit en 2017, il ne présente donc plus d'intérêt. Lorsque le nouveau document sera rédigé, Monsieur LARSONNEUR, Directeur de l'école de musique d'Agneaux en aura connaissance et pourra en communiquer les grandes lignes.







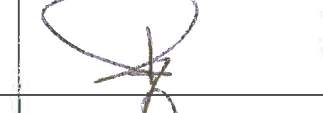




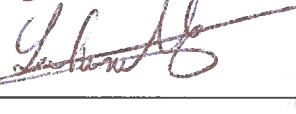
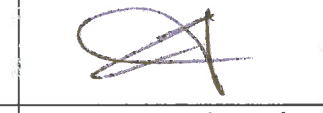
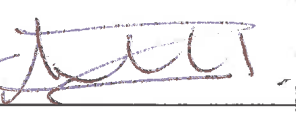
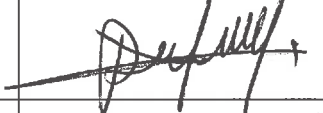
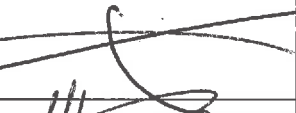



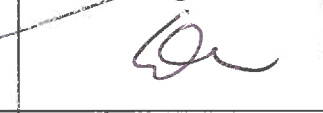

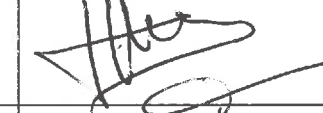



Monsieur DEPINCÉ demande si la visite de Monsieur le Préfet, prévue à Agneaux le 07 juillet, est ouverte à l'ensemble des élus municipaux.

Monsieur SEVÊQUE confirme que tous les élus sont invités à accueillir Monsieur le Préfet à 8h30 le 07 juillet. Après un échange en mairie, une visite des bâtiments communaux est programmée.

Le débat étant clos, **le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 21h45

Le rapporteur,

Alain SÉVÈQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORÉ		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Gaëlle LOIT		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	